

Délibération CA 2024 / 11 / 05 – 3**Point 6 de l'Ordre du Jour :****CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) : PROGRAMMATION 2025***Document transmis aux Administrateurs***ANNEXE 3****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la programmation 2025 de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	23
Présents	20
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 novembre 2024

Hélène BOULANGER
Présidente**Publicité et modalités de recours :**

- affichée le **8 NOV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **6 novembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **8 NOV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.